

# Règlement du jeu Cyclo Automne 2024 « Gagnez votre séjour vélo en Occitanie »

- Du 9 au 23 septembre 2024 -

---

## **Article 1 : Association Organisatrice**

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

## **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeu.com/cyclo-automne-2024>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeu.com/cyclo-automne-2024>, entre le lundi 9 septembre à 14h00 et le lundi 23 septembre 2024 à minuit.

#### **Validité de participation**

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

### **Article 4 : Critères d'exclusion**

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

### **Article 5 : Présentation des lots**

Le tirage au sort offre 7 lots.

#### **LOT N°1 : Echappée sportive en Pyrénées Ariégeoises (Ariège)**

Echappez-vous dans les Pyrénées et découvrez la vallée sur deux roues ! A quelques kilomètres, le célèbre plateau de Beille ... êtes-vous prêt à relever le défi ?

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées aux Granges de Léo, des gîtes en plein cœur des montagnes
- 2 locations de Vélo à assistance électrique chez Le Petit Plateau

Coordonnées pour la réservation :

- <https://www.lesgrangesdeleo.fr/> - 05.61.02.95.86 - [contact@lesgrangesdeleo.fr](mailto:contact@lesgrangesdeleo.fr), Rte de las Campagnos, 09310 Aston
- <https://www.vtt-location-ariège.com/> - 06.42.42.84.35 - [lepetitplateau09@gmail.com](mailto:lepetitplateau09@gmail.com), Route de Beille, 09310 Les Cabannes

Période de validité : jusqu'au 30 septembre 2025

Valeur totale du lot : 353,58 €.

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès des Granges de Léo et du Petit Plateau.*

## **LOT N°2 : Week-end à vélo autour de Conques et de la Vallée du Lot (Aveyron)**

Laissez-vous séduire par l'itinéraire de la vallée du Lot à vélo autour de Conques et la vallée du Dourdou.

L'itinéraire serpente sur 130 km entre les vallées du Dourdou et du Lot vers une myriade de villages authentiques perchés au bord de la rivière. Venez découvrir à vélo l'art de vivre qui combine gastronomie, activités de pleine nature et patrimoine culturel remarquable. Découvrez les villages de Conques, Montarnal, Entraygues-sur-Truyère, Estaing, Espalion, Bozouls...

Balisage et aménagement de l'itinéraire : La Vallée du Lot à vélo est entièrement balisée. Le nom "La Vallée du Lot à vélo" accompagné d'un fléchage est indiqué sur la signalétique.

- Type du circuit : Boucle
- Difficulté : Moyenne
- Distance : 130 km
- Dénivelé : 2070 m

Le séjour comprend :

- 1 nuit en chambre double à la chambre d'hôtes La Conquise à Conques (Les boiseries ou la Médiane), incluant les petits-déjeuners
- 1 nuit en chambre double à la chambre d'hôtes (Ivoirine ou Azurine), incluant les petits-déjeuners
- La location de vélo de route électrique pour 2 personnes

Période de validité : entre le 01/09/24 et le 30/06/24

Valeur totale du lot : 400 €

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Noémie FIRTION par mail à l'adresse : [noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr](mailto:noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr)*

### **LOT N°3 : Séjour sur les pas des Comtes d'Armagnac (Gers)**

Pédalez sur les pas des Comtes d'Armagnac, partez pour une boucle de 75km ! Au départ d'Auch, roulez à travers la campagne gersoise, traversez le village de Lavardens, classé "Plus Beaux Village de France" et faites une pause déjeuner à Castéra-Verduzan. Repartez vers Auch et profitez du paysage !

L'Hôtel de France, dans le centre historique d'Auch est votre point de chute pour les deux nuits. André DAGUIN a donné ses lettres de noblesse à cette maison maintenant reconnue des gastronomes. C'est à la table du Neuvième que vous dînez le premier soir, juste au pied de l'hôtel.

Pour le déjeuner, régalez-vous avec la sélection de plats réalisés à partir de produits frais et locaux, que propose le restaurant de l'Hôtel des Thermes à Castéra-Verduzan. Des suggestions de lieux incontournables sont à votre disposition sur une fiche avec le circuit, profitez-en pour vous arrêter !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées en chambre double tradition pour 2 personnes
- Le petit déjeuner buffet pour 2 personnes
- Le dîner hors boissons du premier soir
- La taxe de séjour
- La location des vélos VAE avec les casques et le support pour le smartphone
- Le déjeuner du deuxième jour à Castéra-Verduzan (Menu du jour – formules 3 plats)
- Le tracé GPX avec une fiche avec les points d'intérêts

Ce séjour ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles
- Les visites en suggestions
- Les boissons du dîner et du déjeuner

Période de validité : toute l'année selon les disponibilités des structures. Valable jusqu'en septembre 2025.

Valeur totale : 441 € pour 2 personnes

⇒ Voir le séjour : <https://gers-reservation.com/produits-packages/sur-les-pas-des-comtes-darmagnac/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - [contact@gers-tourisme.fr](mailto:contact@gers-tourisme.fr)*

### **LOT N°4 : Aventure gravel sur les chemins des Causses du Quercy (Lot)**

Boucle de 80 km en gravel au départ de Lalbenque de l'hôtel La Tissandière (2 jours/1 nuit). Arrivée la veille à Lalbenque.

Cé séjour comprend :

- 1 nuit en chambre double et petits déjeuners à l'hôtel La Tissandière à Lalbenque
- 2 dîners
- Infos sur l'itinéraire : tracé gpx, fiche pdf.
- La location de 2 Gravel offerts et livrés par V-lot le spécialiste locations vélos dans le Lot

Période de validité : selon disponibilité de l'hôtel

Valeur totale du lot : 312 €

Possible panier pique-nique à voir directement avec l'hôtel.

*Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation). Pour bénéficier de votre lot merci de contacter Aude Leconte à Lot Tourisme par mail à [aude.leconte@tourisme-lot.com](mailto:aude.leconte@tourisme-lot.com) ou au 06 83 07 55 29.*

### **LOT N°5 : Séjour vélo dans la Vallée du Lot (Lozère)**

Profitez d'un séjour de 3 jours au cœur de la petite Venise lozérienne : La Canourgue, magnifique village de la Vallée du Lot en Lozère pour vivre une expérience vélo au cœur de paysages préservés.

Le séjour comprend :

- 2 nuits pour 2 personnes
- 3 jours de location en vélo électrique pour 2 personnes

Validité jusqu'au 28 septembre 2025

Valeur : 560€

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET : [c.millet@lozere-tourisme.com](mailto:c.millet@lozere-tourisme.com)*

### **LOT N°6 : Évasion champêtre à vélo : nuit au coeur du vignoble près de Cordes sur Ciel (Tarn)**

UN SÉJOUR POUR :

- Découvrir les villages perchés du Tarn
- Déguster les produits du terroir autour d'un dîner
- Ralentir le rythme et profiter d'un moment à deux
- Explorer les environs lors d'une balade à vélo électrique

ON AIME :

L'atmosphère chaleureuse de cette maison de famille, idéalement située sur le plateau cordais, au cœur du vignoble gaillacois.

DESCRIPTIF :

Florence et Olivier vous accueillent dans leur propriété à Donnazac, près de la cité médiévale de Cordes sur Ciel. Les amoureux des vieilles pierres seront charmés par l'authenticité de cette bâtisse qui témoigne du passé viticole de la région.

Ici, le temps semble s'être arrêté, offrant une parenthèse propice au repos et à la détente. Le « slow tourisme » est de mise : un week-end pour ralentir le rythme, retrouver le goût des bonnes choses, consommer des produits locaux, mettre ses sens en éveil et profiter de la nature qui nous entoure.

Florence et Olivier vous proposent une cuisine familiale de qualité à base de produits frais du terroir, servie à l'assiette lors du dîner en table d'hôtes. Pour le petit-déjeuner, de la brioche et du pain fait maison vous seront servis, accompagnés de confiture, yaourts, jus de fruit et boisson chaude.

Des vélos électriques sont mis à votre disposition pour explorer la campagne environnante (de nombreux circuits de balades (à pied ou à vélo) à découvrir tout autour de Cordes sur Ciel et en forêt de Grésigne - voir carte IGN n°2241 O). Vos hôtes vous partageront leurs itinéraires favoris pour découvrir la région à votre rythme. Pour partir l'esprit tranquille et profiter pleinement de votre escapade à vélo, un panier pique-nique vous sera remis avec fruits, snacks, sandwich ou salade (au choix).

Au retour de balade, faites une pause détente au bord de la piscine, à l'ombre des figuiers ou sous le patio : profitez, tout simplement.

#### Détails pratiques :

- Visitez le Tarn en toute tranquillité grâce à la borne de recharge pour véhicules électriques directement installée sur le domaine.
- Arrivée possible à partir de 14h (horaire à convenir avec les propriétaires) installation dans la chambre à partir de 17h
- Départ : jusqu'à 11h
- Chèque de caution de 500 euros à fournir pour la location des vélos

#### Le lot comprend :

- Séjour 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes en chambre double.
- Une nuit en chambre double
- Un apéritif pour 2 personnes
- Le dîner pour 2 personnes avec boissons à la table d'hôtes
- Le petit-déjeuner pour 2 personnes
- Un panier pique-nique pour 2 personnes
- La location de 2 vélos électriques pour 2 demi-journées (après-midi du jour 1 et matinée du jour 2)

#### Le lot ne comprend pas :

- La taxe de séjour à régler sur place
- Toute option proposée sur place

#### Visites / à découvrir :

- Le vignoble de Gaillac
- Cordes sur Ciel
- Forêt de Grésigne

Période de validité : lot valable 1 an, séjour possible hors juillet/août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

Valeur totale du lot: 304 €

*Infos et réservation auprès de Tarn Tourisme : 05 63 77 32 30 ou par email : [reservation@tourisme-tarn.com](mailto:reservation@tourisme-tarn.com)*

### **LOT N°7 : Weekend découverte et nature au bord du Canal des Deux Mers (Tarn-et-Garonne)**

Séjour pour 2 personnes - 3 jours / 2 nuits en gîte \*\*\* La Maison éclusière des coccinelles (Montech)

Découvrez une idée originale pour un week-end en pleine nature, où l'eau et la tranquillité sont au rendez-vous ! La Maison Éclusière des Coccinelles, entièrement réaménagée, vous accueille dans un gîte unique en son genre, en bordure du Canal des Deux Mers, au cœur d'un écrin de verdure.

Partez à l'aventure sur la véloroute du Canal des Deux Mers, où de beaux panoramas vous accompagneront tout au long du trajet. À Montech, laissez-vous surprendre par l'ingéniosité de la pente d'eau, un chef-d'œuvre d'ingénierie fluviale reconverti en musée gratuit et captivant. Ce lieu, imprégné d'histoire, offre un cadre idéal pour une promenade apaisante.

À proximité, la ville de Moissac vous invite à découvrir ses trésors architecturaux, tels que le cloître et l'abbatiale, témoins du passage des pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Enfin, savourez les spécialités locales sur les marchés et dans des restaurants renommés comme le Bistrot Constant ou Le Florentin, où vous pourrez déguster le célèbre chasselas de Moissac.

⇒ Voir le séjour : <https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/offres/la-maison-eclusiere-des-coccinelles-montech-fr-4152892/>

Valeur totale du lot : 230€ pour 2 personnes

Validité : jusqu'à septembre 2025 (hors juillet-août)

Le prix comprend : 3 jours / 2 nuits pour 2 personnes en meublé \*\*\* + petit-déjeuner + 2 vélos

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles, le transport, les assurances.

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com*

## **Article 6 : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le mercredi 26 septembre 2024** au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

## **Article 7 : Remise des lots**

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **entre le 26 et le 27 septembre 2024** par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

## **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr)

### Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

### Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 9 septembre 2024 et seront ensuite détruites.

## **Article 9 : Obtention du présent règlement**

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

### **Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contrairement aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

### **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

### **Article 12 : Litige & Réclamation**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le lundi 14 octobre 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

### **Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement**

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante :

[https://drive.google.com/drive/folders/1N\\_5K6VF6NmYQ\\_\\_weUSkk0vTY6PD-3zQY?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1N_5K6VF6NmYQ__weUSkk0vTY6PD-3zQY?usp=drive_link)

*TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.*